

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Activités sportives dans les APEMS
Initiant-e(-s) : Diane Wild et consorts

Ce postulat propose de créer une collaboration entre les APEMS et les clubs sportifs lausannois. Les APEMS ayant ainsi une offre d'activités plus variées, les enfants découvrant de nouveaux sports et les clubs sportif bénéficiant d'une nouvelle visibilité .

Les APEMS - accueil pour enfants en milieu scolaire - accueillent les enfants âgés de 7 à 11 ans en dehors du temps scolaire avec un accompagnement éducatif. Durant ces périodes, hors travail scolaire, il est important d'encadrer les jeunes enfants avec diverses activités spécifiques, repas, jeux, sport, repos...

Le « Concept d'accueil des enfants dans les APEMS lausannois » mentionne: « Les APEMS sont par essence des lieux intermédiaires, des espaces transitionnels dont la mission se situe dans le champ socio-éducatif. Le champ socio-éducatif étant défini comme des lieux et des temps en collectivité, dans lesquels, les enfants développent prioritairement des habiletés sociales à travers des activités non obligatoires. Ils s'essayent ainsi à la société en en découvrant progressivement les règles et les codes. »

L'apprentissage d'une activité sportive répond parfaitement aux activités qui devraient être proposées dans les APEMS en mettant les enfants en mouvement et en les familiarisant avec le respect des règles, le partage, la concentration et la persévérance.
Avec leurs moniteurs qualifiés, les clubs sportifs lausannois sont des interlocuteurs privilégiés pour enseigner le sport et transmettre ses valeurs.

Ce postulat propose de créer un lien entre les APEMS et les clubs sportifs lausannois qui apporterait de nombreux avantages aux deux parties. Pour les APEMS la possibilité de proposer aux enfants des activités encore plus variées avec la découverte de différents sports et pour les clubs sportifs d'avoir une nouvelle visibilité.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

Etoffer les animations proposées dans les APEMS en offrant aux clubs sportifs lausannois la possibilité de participer à leurs activités.

Lausanne, le 31 janvier 2022
WILD

Mme Diane



Signataire(s) :

M. Jean-François CACHIN



M. Paulraj KANTHIA

